

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 19 septembre 2023 –

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 13 septembre 2023	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., FABRE D., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A. (à partir de la délibération n° 2023/41), CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ALBAR E. (à partir de la délibération n° 2023/39), RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., IMBERT J., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C.. Délégué suppléant : M. COUGOUREUX R..
Date d'affichage : 13 septembre 2023	Absents ayant donné pouvoir : Mmes DELPERIE L. (pouvoir à M. RIVA C.), DEYMIE C (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. ANDREOLLO B. (pouvoir à M. TREMOLIERES A.) et BENEDET J.P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.). Absents : Mmes BAYSSE N., CAMPAGNARO M.C., MM. ASSIÉ G. et TARROUX H..
Nombre de délégués en exercice : 34	Secrétaire de séance : M. COUGOUREUX Rolland.

DEL 2023/47 : Devenir de l'ancien mobilier de la médiathèque.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 081-248100497-20230919-2023DEL47-DE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

- La Communauté de Communes Val 81 a aménagé de nouveaux locaux plus spacieux, permettant l'installation de la nouvelle médiathèque intercommunale.
- Du mobilier de l'ancienne médiathèque a pu être réemployé dans la nouvelle structure.
- Il reste du mobilier ayant plus de 25 ans et non valorisable.
- Ce mobilier n'est plus en adéquation avec les besoins de la Communauté de Communes.

Suite à cet exposé, le Conseil est amené à se prononcer sur le devenir de ce mobilier.

Le Conseil communautaire,

- Considérant la nécessité de s'engager dans une démarche d'écoresponsabilité en favorisant le réemploi du mobilier n'ayant plus de valeur marchande,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'en faire don, à titre gratuit, en priorité aux communes du territoire ayant une école primaire, ensuite aux autres communes du territoire et enfin au Collège de Valence d'Albigeois,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA.



Le Secrétaire de séance,

Rolland COUGOUREUX.